



Termes de référence

Appel à consultation Référence LRPS-2022- 9174607

Appui technique à l'Institut Royal de Police du Maroc/DGSN pour le développement et le déploiement de programmes de formation initiale et continue en matière de droits de l'enfant et de protection de l'enfance

Mission	Conception, enrichissement et mise en œuvre du programme de formation initiale en matière de Droits de l'enfant et de protection de l'enfance au profit des fonctionnaires de police stagiaires, et celle continue à l'usage des fonctionnaires de police en exercice.
Type de contrat	Contrat de consultance institutionnelle
Durée	80 jours (sur 6 mois – Mai - Oct 2022)
Date de début souhaitée	Mai 2022
Date limite pour les propositions	12 Mai 2022 à Midi GMT+1
Processus de sélection	Appel à consultation



Table of Contents

1	TERMES & ACRONYMES.....	3
2	CONTEXTE DE LA CONSULTATION	3
3	CONTENU DE LA CONSULTATION	4
4	METHODOLOGIE DE LA CONSULTATION	5
5	CHRONOGRAMME GLOBAL PREVISIONNEL & RESULTATS ATTENDUS	6
6	CHRONOGRAMME GLOBAL, TACHES ET ACTIVITES.....	7
7	JALONS, LIVRABLES & PAIEMENTS	8
8	PARTIES PRENANTES	9
9	REFERENCES NON EXHAUSTIVES DE LA CONSULTATION :	9
10	PROFIL RECHERCHE DU BUREAU DE CONSULTATION.....	9
11	DOSSIER DE L'OFFRE	10
12	METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES	11
3.1.	Evaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale).....	11
3.2.	Evaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)	12
3.3.	Evaluation Finale de l'offre globale.....	12
13	PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS	13



1 TERMES & ACRONYMES

DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale	PPIPEM	Politique publique intégrée de la protection de l'enfance
IRP	Institut Royal de Police	DTIPE	Dispositif territorial intégré de la protection de l'enfance
UE	Union Européenne	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

2 CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Chaque année, la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) est en contact avec plus de 30 000 enfants dont 7 000 enfants victimes ou témoins de violence. L'ensemble de ces enfants est pris en charge par les Brigades des mineurs dans les services déconcentrés de la police judiciaire à travers le territoire national et dotées d'officiers de police judiciaire chargés des mineurs.

Soutenant une approche fondée sur le droit des enfants ainsi que la spécialisation de ses agents, la DGSN projette de permettre aux fonctionnaires de police en exercice et en stage d'acquérir un socle solide de connaissances, de savoir-faire et de savoir être en matière de droits de l'enfant, dont la protection de l'enfance, afin de mettre pleinement en œuvre les droits de l'enfant conformément aux dispositions juridiques internationales et nationales.

Dans ses Observations finales concernant les troisièmes et quatrième rapports périodiques du Maroc de 2014, le Comité des droits de l'enfant a salué la reconnaissance, dans la nouvelle Constitution de 2011, de la primauté des instruments internationaux sur les lois nationales, ainsi que les importantes réformes législatives entreprises dans l'ordre juridique interne en harmonie avec les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant. Le Comité des droits de l'enfant a en particulier recommandé au Maroc de dispenser aux agents de la force publique la formation requise quant aux normes régissant le traitement des enfants en contact avec la loi.

Parmi les avancées majeures réalisées en matière de justice pour les enfants se trouve le code de procédure pénale de 2003 qui a créé des juridictions compétentes pour statuer sur les affaires des mineurs, la spécialisation des officiers de police judiciaire chargés des mineurs (article 19 du CPP), des mesures spéciales de prise en charge des enfants victimes de violence, ainsi que certaines règles de procédures soucieuses de renforcer la protection des enfants en contact avec les services de police.

Dans le cadre de sa mission d'entité responsable de la formation des fonctionnaires de police, la DGSN (DRH/IRP) projette l'enrichissement du module de formation « Sécurité et Droits de l'Homme », dans sa 2^e séquence, relative à la protection des Droits de l'enfant au bénéfice des stagiaires.

En matière de formation continue, les formateurs relevant de la Direction de la Police Judiciaire dispensent des formations au profit des OPJ chargés des mineurs qui intègrent les règles particulières applicables à l'enfant.

Cet appel à consultation s'inscrit dans le cadre du projet HIMAYA + « *Agir pour prévenir les risques & renforcer la protection des enfants en contact avec la loi* », avec l'appui technique de l'UNICEF et l'appui financier de l'Union européenne. L'UNICEF appuie techniquement la DGSN du Maroc dans la



perspective de contribuer au renforcement des capacités des fonctionnaires de police en contact avec les enfants, et la promotion de l'approche droit lors de l'exercice de leurs missions dédiées à l'enfance.

3 CONTENU DE LA CONSULTATION

Objectif général

La présente consultation a pour objectif de renforcer les compétences, les connaissances et les attitudes des fonctionnaires de police stagiaires et des fonctionnaires de police en exercice pour la délivrance de services de qualité en matière de prévention, de prise en charge et de suivi des enfants en contact avec la police, et ce conformément aux missions de la DGSN et aux dispositions juridiques internationales et nationales.

Le programme de formation initiale et celui de formation continue qui seront conçus et déployés dans le cadre de cette consultation auront pour but d'uniformiser les pratiques professionnelles à l'égard des enfants en contact avec la justice, y compris à l'égard des enfants victimes d'actes criminels et de violence et portera sur les aspects légaux et psychosociaux, les techniques d'audition de l'enfant prenant en considération son intérêt supérieur ainsi que sur les approches préventives pour répondre aux besoins des enfants en situation difficile.

Objectifs spécifiques

- Pour la formation initiale et continue :
 - Faire mieux connaître le droit international et national dans le domaine des droits de l'enfant et la protection de l'enfance, le cadre juridique applicable ainsi que les politiques et programmes nationaux, notamment la Politique publique intégrée de la protection de l'enfance et le Dispositif territorial intégré de la protection de l'enfance dont la police est un maillon clef ;
 - Harmoniser et unifier les concepts, définitions et les modalités de prise en charge des enfants victimes et témoins de violence et des enfants accusés d'infraction ;
 - Doter les formateurs/trices et les participant.e.s de techniques et outils de la protection en faveur d'une prise en charge multidisciplinaire et respectueuse des droits de l'enfant ;
- Outre les points susmentionnés, pour la formation continue :
 - Renforcer les compétences en matière de techniques d'enquêtes impliquant des enfants ;
 - Renforcer les compétences en matière de techniques d'accueil, d'écoute, d'audition et de référencement des enfants aux services compétents ;
 - Renforcer les compétences en matière de recueil d'informations, de traitement des données et de suivi des dossiers.

Les résultats attendus de la consultation

De manière spécifique, la consultation devra déboucher sur les résultats suivants :

- 1) Réalisation d'un diagnostic des besoins en formation et des programmes de formation initiale et continue existant au sein de l'IRP en matière de formation aux droits des enfants, à la prise en charge des enfants en contact avec la loi et techniques d'enquêtes impliquant des enfants. Le diagnostic participatif permettra de dresser l'état des lieux et de présenter les résultats de



- l'analyse des besoins de renforcement des capacités concernant la formation de base et continue ;
- 2) Révision et/ou développement de modules ou curricula destinés à la formation de base et ceux destinés à la formation continue des agents de la Police. Le produit final de ce processus prendra la forme pour chacune des formations (initiale et continue) d'une trousse pédagogique incluant les modules, le guide de facilitation, les outils d'évaluation et les outils pédagogiques nécessaires à l'enseignement des modules ;
 - 3) L'organisation d'une formation de formateurs au profit de formateurs spécialisés de l'IRP qui auront la charge de déployer la formation de base ;
 - 4) L'organisation d'une formation de formateurs au profit de formateurs, relevant de la DPJ qui auront la charge de déployer la formation continue ;
 - 5) Développement d'un guide de poche contenant les règles et principes qui doivent guider les interventions auprès des enfants, répertorier les autres acteurs du système de protection et valider rapidement leurs interventions.

Le contenu de la formation

Le programme de formation devrait aborder les thématiques suivantes :

- Connaître le cadre légal national et international
- Connaître le système de protection de l'enfance et les acteurs de la prise en charge
- Comprendre l'enfant et son développement
- Savoir communiquer avec les enfants dans les différentes situations de contact avec la loi
- Mener des investigations et des enquêtes dans le respect des droits de l'enfant
- Assurer un accompagnement de l'enfant en contact avec la justice dans le respect de ses droits

4 METHODOLOGIE DE LA CONSULTATION

Le bureau de consultants devra élaborer un cadre méthodologique pour la réalisation de la mission, intégrant des approches participatives et consultatives.

Les tâches qui seront préconisées dans le cadre de cette consultation incluent et ne se limitent pas à :

- Réaliser une revue documentaire et un diagnostic des besoins sur la base des documents et outils de formation existants ;
- Mener des entretiens avec les acteurs concernés ;
- Pour la formation initiale et pour la formation continue, élaborer la note conceptuelle comportant :
 - Les objectifs pédagogiques et les résultats attendus
 - Les approches pédagogiques
 - Le contenu thématique par session/ modules et l'agenda des formations initiales et continues
 - Elaboration/adaptation des outils et du guide de formation initiales et continues
 - Facilitation de la formation de formateurs pour la formation initiale et de la formation de formateurs pour la formation continue
 - Evaluation de la formation de formateurs
- Conceptualiser et produire d'une mallette pédagogique pour chacune des formations (initiale et continue) ;
- Développer un guide de poche à la lumière du contenu de formation/ modules ;
- Elaborer un rapport de la formation intégrant les recommandations de l'évaluation ;
- Préparer un support électronique comportant tous les documents pertinents de la formation à remettre à la DGSN ;



5 CHRONOGRAMME GLOBAL PREVISIONNEL & RESULTATS ATTENDUS

La consultation se déroulera à partir du mois de mai 2022, et sa durée est estimée à 6 mois. Elle devra prendre fin au plus tard le 31 /10/ 2022.

A l'issu de l'appui, les résultats suivants sont attendus :

- Un rapport de diagnostic stratégique des besoins en formation et des programmes de formations existants au sein de l'IRP ;
- Un programme de formation initiale à destination des stagiaires développé et aligné sur la mission de l'IRP avec supports de formation ;
- Un programme de formation continue à destination notamment des Officiers de Polices Judiciaires chargés des mineurs en fonction aux brigades chargées des mineurs, développé et aligné sur la mission de l'IRP avec supports de formation ;
- 20 formateurs/trices identifiés et encadrés par la DRH/IRP et formés pour la formation initiale sur les techniques de formation en matière de droits de l'enfant et de prise en charge des enfants ;
- 20 formateurs/trices formateurs/trice associés identifiés et encadrés par la DPJ et formés pour la formation continue sur les techniques de formation en matière de droits de l'enfant et de prise en charge des enfants accusés d'infraction et des enfants victimes et témoins de violence ;
- Un rapport d'évaluation de la formation ;
- Un rapport final du programme de formation incluant entre autres, la description du déroulement de la formation, les approches méthodologiques et les outils utilisés, les résultats de l'évaluation de la formation et des recommandations pour son déploiement à l'échelle nationale
- Une mallette pédagogique comprenant les différents modules de formation dispensés pour chacune des formations (initiale et continue) ;
- Mettre en œuvre toute autre tâche connexe reliée à la mise en œuvre optimale du projet de formation au niveau de l'Institut Royal de Police.



6 CHRONOGRAMME GLOBAL, TACHES ET ACTIVITES

La durée estimative de la présente consultation est de 80 jours, s'étalant sur une période de 6 mois allant du mois de mai au mois d'octobre 2022, notant que la préparation et le cadrage de la consultation pourront commencer à distance. Par ailleurs, vous trouverez ci-après une proposition d'échéancier pour les activités clés, sachant que la phase de collecte de données pour les ateliers de conception et planification pourrait débuter dès le lancement de la mission :

Date de démarrage souhaitée : mai 2022

Lancement	Diagnostic des besoins et Programmes de formation initiale et continue	Elaboration du guide du formateurs et modules de formation initiale et continue	Ateliers de formation de formateurs	Clôture
2 mai 5 jours	Période : mai-juin 10 jours	Période : mai-juin 30 jours	Période : Juin Juillet-Septembre 20 jours	30 octobre 15 jours
Note conceptuelle du processus d'élaboration des modules	Rapport de diagnostic, contenu et durée des modules, calendrier de mise en œuvre et grille d'évaluation pré-post formation	Kit pédagogique de formation, Programme d'ateliers, Chronogramme, Outils de formation	Ateliers de formation de formateurs	Rapport final Trousse de formation validée Guide de poche



7 JALONS, LIVRABLES & PAIEMENTS

Les livrables finaux devront être livrés par voie électronique, en langue française et arabe. Le paiement de la consultation par l'UNICEF sera fait par facturation partielle après la réception et la validation finale des livrables par le comité de suivi selon le calendrier de facturation suivant :

Jalons des Livrables	Délais & Durée en jour/homme	% de paiement
<i>Date de démarrage souhaitée : mai 2022</i>		
Livrable 1 : Note conceptuelle, diagnostique des besoins et proposition de programmes de formation initiale et continue (mai-juin) ;	15 jours/H	10%
<ul style="list-style-type: none">- La note conceptuelle intégrant les objectifs pédagogiques et les résultats attendus, les approches méthodologiques- Diagnostic des besoins de la DGSN (DPJ et DRH/IRP) en formation, sélection des profils des formateurs qualifiés pour dispenser lesdites formations ;- Proposition de programmes de formation initiale et continue- PV points clé des Réunions et entretiens de cadrage avec les commanditaires de la consultation.		
Livrable 2 : Modules de formations et trousse pédagogique pour la formation initiale et pour la formation continue (mai-juin)	30 jours/H	20%
<ul style="list-style-type: none">- Pour la formation initiale : Un manuel du formateur, Un manuel du participant, Un manuel de référence, Un document support (PowerPoint, études de cas, etc.), Des outils d'évaluation- Pour la formation continue : Un manuel du formateur, Un manuel du participant, Un manuel de référence, Un document support (PowerPoint, études de cas, etc.), Des outils d'évaluation- Un outil de poche/aide-mémoire.		
Livrable 3 : L'organisation d'une formation de formateurs pour la formation initiale et d'une formation de formateurs pour la formation continue (Juin-Juillet-Septembre)	20 jours/H	40%
<ul style="list-style-type: none">- Rapports de déroulement des sessions de formation y compris les recommandations basées sur les évaluations (pré/post évaluation) des participant.e.s;- Agenda et fiches techniques des modules de formation détaillée comprenant la méthodologie d'animation des différents ateliers- Présentations utilisées et documentation de soutien format word et Powerpoint;		
Livrable 4 : Rapport final (Octobre)	15 jours/H	30%
<ul style="list-style-type: none">- Rapport final du processus intégrant les recommandations de l'évaluation et proposition d'amélioration. (version longue et version résumée en word et Powerpoint) ;- Compte rendu des ateliers de formation du rapport final par les consultant.e.s ;- Versions finales validées de l'ensemble des livrables ci-dessus en FR et en AR ;		
TOTAL	80 Jours/H	100%



8 PARTIES PRENANTES

Parties prenantes à l'étude

Rôle et responsabilité du bureau de consultants : Le bureau assumera la responsabilité globale de la rédaction des livrables, d'animer les sessions de formation de formateur et d'accompagner les sessions de formation des bénéficiaires (hors logistique et interprétariat liés à l'organisation des ateliers de formation). Le bureau de consultants assurera la traduction requise pour les différents phases et livrables de la consultation.

Rôle et responsabilités de l'UNICEF : L'UNICEF vérifiera la qualité des livrables et les validera pour procéder au paiement.

Rôle et responsabilités de la DGSN : La DGSN et l'UNICEF assureront la coordination des activités, l'organisation des réunions de travail et des sessions de formation en coordination avec le bureau de consultant/e/s.

9 REFERENCES NON EXHAUSTIVES DE LA CONSULTATION :

- Convention internationale relative aux droits de l'enfant et autres normes internationales en matière de protection des droits des enfants ;
- Les autres textes internationaux relatifs aux droits humains applicables aux enfants, dont la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- Les observations générales et recommandations des Comités des Nations Unies chargés du suivi et de la mise en œuvre des conventions précitées ;
- Les normes minimales et principes directeurs des Nations Unies en la matière :
 - Ensemble de règles minimales des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing, 1985)
 - Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (Résolution 45/113 du 14 décembre 1990)
 - Principes Directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes Directeurs de Riyad, 1990)
 - Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo),
 - Directives de Vienne relatives aux enfants dans le système de justice pénale (résolution 1996/13 du Conseil économique et social)
 - Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) (résolution adoptée par l'assemblée générale des Nations-Unies le 21 décembre 2010 n°65/228)
- Les rapports présentés par le Maroc aux organes de traités au titre de la mise en œuvre desdites conventions
- Les textes juridiques régionaux et nationaux applicables aux enfants au Maroc.
- Documents de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance (PPIPEM) et les documents référentiels relatifs à la mise en place des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance (DTIPE).

10 PROFIL RECHERCHE DU BUREAU DE CONSULTATION

Le Bureau de consultants qui sera chargé de l'exécution de la présente consultation, devra comprendre des membres avec des profils de formation adéquate et une expérience reconnue dans le domaine, permettant de réaliser le travail demandé dans de bonnes conditions.



Les membres de cette équipe doivent être :

- diplômés d'une Université de l'enseignement supérieur
- avoir une expérience minimale de cinq (5) ans dans leur domaine d'intervention
- avoir mené des travaux similaires aux prestations demandées dans la présente consultation pour le compte du secteur public ou privé.
- Cette équipe devrait comporter nécessairement un expert en sciences juridiques, un expert en protection de l'enfance, un expert en psychologie ou sociologie et un expert en ingénierie de la formation ou de formation de formateurs.

Le profil de l'expert-e chef-fe d'équipe doit répondre aux critères suivants :

- Une formation universitaire supérieur en développement, en sciences juridiques ou sociales, en mettant l'accent sur la formation et l'élaboration des programmes de renforcement des capacités ;
- Une connaissance technique et une expertise d'au moins 7 ans dans les domaines de l'ingénierie de la formation de préférence dans les domaines sociaux et de droits humains ;
- Une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Une capacité d'animation d'atelier de formation ;
- Une parfaite maîtrise de la langue française ou arabe

Langues

Les langues du travail sont l'arabe et français. Les manuels, outils et guides devront être livrés en langue française et en langue arabe. Si la langue des sessions est le français, une traduction simultanée (interprétariat) devrait être mise à disposition par l'UNICEF.

Compétences

- Connaissance des développements actuels dans les domaines cités ci-dessus ;
- L'expérience pratique dans l'appui technique aux programmes de la Protection de l'enfance dont la protection judiciaire de l'enfance ;
- Capacités reconnues pour organiser et mettre en œuvre des formations ;
- L'expérience dans l'organisation d'ateliers de formation ;
- Compétences confirmées dans la communication, la facilitation des ateliers ;
- Connaissance du contexte social, politique et économique du Maroc ;
- Habilité d'exprimer des idées et des concepts clairs et concis sous forme écrite et orale ;
- Capacité de produire des outils de guides de formation ;
- Compétences en informatique.

11 DOSSIER DE L'OFFRE

Le dossier de candidature doit comprendre une offre technique et une offre financière :

11.1 Offre technique :

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

1. Lettre d'application.
2. Profil du Bureau de consultants appliquant (ampleur des travaux, expérience au Maroc ou dans la région MENA, etc.), si applicable.



3. CV du consultant.e principal.e chargé.e du programme de formation au sein de ce projet.
4. CV des experts qui vont participer dans la conduite du programme de formation ;
5. Preuve d'expérience dans la conduite de renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance ou de droits humains (ou expériences dans un domaine similaire), à envoyer en exemple : 2 manuels de formation ou rapports des ateliers/projets de renforcement de capacités ;
6. Proposition technique (max. 5 pages) prenant en considération les orientations fournies dans les termes de référence TdRs (sections contexte, objectifs, méthodologie, tâches et activités). Des variations peuvent être proposées sur la base des raisons techniques.
7. Plan de travail et calendrier pour l'achèvement de tous les travaux.

11.2 Offre financière

Le bureau de consultants devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (coûts journaliers ; frais de déplacement etc.).

12 METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

3.1. Evaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale)

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique.

Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Réponse globale (20 points)	
Compréhension des tâches et des objectifs, l'exhaustivité et la cohérence de la réponse	10
Correspondance globale entre les exigences de TDR et la proposition	10
Méthodologie et approche proposée (40 points)	
Qualité de l'approche proposée / méthodologie / éthique	30
Qualité du plan de travail proposé	10
Profil du candidat.e / Capacité technique (40 points)	
Pertinence du profil et de l'expérience du consultant.e chargé.e de conduire la formation avec des projets similaires et selon les qualifications requises et les CV de l'équipe de formateurs proposée	20
La qualité du travail précédent	20
EVALUATION TECHNIQUE - Total des points	100

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique



minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.
Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique.

3.2. Evaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) sera appréciée en fonction du prix global et de la cohérence dans la décomposition dudit prix global et recevra un score financier (Sf) de 100 points.

EVALUATION FINANCIERE (max. 100 points)	
Coût total estimé du contrat (incluant les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations)	100
EVALUATION FINANCIERE - Total des points	100

Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$\mathbf{Sf = 100 \times Om/F}$$

Om : l'offre économiquement la moins chère

F : Prix de l'offre

3.3. Evaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation technique et financière :

Le score technique (St) et le score financier (Sf) de chaque offre seront ensuite combinés en un score global (Sg) par offre selon la répartition suivante :

$$\mathbf{St = 70\% \text{ de la note globale}}$$

$$\mathbf{Sf = 30\% \text{ de la note globale.}}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$\mathbf{Sg = (St \times 70\%) + (Sf \times 30\%)}$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.



13 PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les soumissions doivent être envoyés exclusivement par courrier électronique (e-mail) à l'adresse suivante : rabatbids@unicef.org, qui est la seule adresse e-mail acceptable. Les soumissions doivent être envoyées **au plus tard le 12 Mai 2022 à Midi (GMT+1)**, dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message «**Appel d'offre : formation Droits de l'enfant - DGSN**».

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique doivent être soumises sous forme de fichier PDF (Portable Document Format).

La proposition technique et la proposition financière doivent être envoyées sous forme de fichiers séparés et clairement indiquées dans le nom du fichier ; par exemple. « Proposition technique de la société ABC.pdf » ; « Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. Benyounes Moh à l'adresse e-mail : bmoh@unicef.org.

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc
13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc
Téléphone 212 537 67 56 96
Télécopie 212 537 67 56 97